DL 2026-049
29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260429-DL2026049-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY ;
Absents :
Absents représentés : M. ESNAULT à M. RUELLAN ;

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Adoption règlement budgétaire et financier

Monsieur Emmanuel SAUDRAIS, conseiller délégué en charge des finances et de la commande publique, rappelle que la Ville de Janzé a choisi d'appliquer la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023.
Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée du mandat. Il doit donc être voté à nouveau.
Ce document regroupe les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire.

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
VU la délibération du conseil municipal n°DL2022-118 du 16 novembre 2022 prévoyant l'adoption de la nomenclature m57 à compter du 1er janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *ADOPTE le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

MAIRIE DE JANZÉ 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT